

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
-----**Séance du mardi 31 octobre 2017  
19 heures 00**

-:~::~:~::~:~::~:~::~:-

**GF/RS****N° 002192****Environnement -  
Agenda 21 -  
Validation de la  
stratégie Agenda 21  
local.****Affiché le :**

**Le mardi 31 octobre 2017 à 19 heures 00** le Conseil Municipal, convoqué le Mercredi 25 octobre 2017, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : Mme Isabelle VICO (2e Adjointe) donne pouvoir à M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. Cédric MAROS (5e Adjoint) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal)

**ABSENTS** : M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal),

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

**VOTES POUR : 27****VOTES CONTRE : 0****ABSTENTION(S) : 2**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal les délibérations n° 692 et 786 en date du 30 juin 2008 et du 22 décembre 2008 engageant la commune dans une démarche de développement durable et de mise en œuvre d'un agenda 21 local.

Dans cette continuité, Madame le Maire réaffirme la volonté de la commune à se doter d'un plan d'actions AGENDA 21.

L'agenda 21 ou plan local de développement durable est devenu l'outil des collectivités pour organiser la transition énergétique, économique et écologique. C'est un document qui intègre de nouveaux enjeux et définit la mise en place nos actions. S'il existe de nombreux outils de planification vers un développement durable (PLU, Plan Climat, Politique de la Ville, Plan de déplacement...), le seul qui porte une approche globale et transversale est l'Agenda 21.

La commune a travaillé sur la proposition d'une stratégie portée sur 6 axes :

**Axe 1 : Pour une ville solidaire**

- Dynamiser les solidarités territoriales, encourager les initiatives citoyennes et renforcer le « vivre ensemble »
- Créer du lien et rendre lisible les équipements et services de proximité déjà existants.

**Axe 2 : Pour une ville agréable à vivre**

- Conserver l'attractivité du centre d'Apt
- Développer la valorisation des espaces publics et patrimoine naturel (propreté, végétalisation,...)
- Accompagner le tissu économique aux pratiques écoresponsables

**Axe 3 : Favoriser une filière agricole locale, courte et saine.**

- Préserver les ressources agricoles (planification et fermage)
- Organiser l'approvisionnement local

**Axe 4 : Diversifier les mobilités urbaines**

- Faciliter les déplacements des piétons et cyclistes
- Offrir un partage de l'espace proportionné à chaque usagé

**Axe 5 : Pour une ville prête à suivre les transitions écologiques**

- Sensibiliser, informer et éduquer aux changements de pratiques,
- Intégrer le risque dans les réflexions sur l'Aménagement du territoire

**Axe 6 : Vers une ville exemplaire**

- Gérer le patrimoine de façon économe et efficace
- Favoriser les synergies Intercommunalité/Ville et Interservices

Afin de poser un cadre, madame le Maire propose au Conseil de valider cette stratégie Agenda 21.

**LE CONSEIL  
À LA MAJORITÉ**

**Approuve** la stratégie Agenda 21 décliné par ses 6 axes,

**Dit**, que cette volonté devra transparaître explicitement dans tous les projets, achats, appels d'offres de la ville.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Dominique SANTONI**